

RCS : AMIENS Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00598 Numéro SIREN : 481 292 787 Nom ou dénomination : BMH

Ce dépôt a été enregistré le 02/04/2021 sous le numéro de dépôt B2021/002951



N°15949*02

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).COPIE
CERTIFIÉE
CONFORME

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2020

Désignation de l'entreprise : <u>B.M.H.</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise <u>34 Bis rue Sylvain Lenglet 80420 BLANGY-TRONVILLE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
Numéro SIRET* <u>4 8 1 2 9 2 7 8 7 0 0 1 9</u>		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, <u>30/09/2020</u>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB		AC			
				CQ			
		CX					
		AF	23 579	AG	18 568	5 011	
		AH		AI			
		AJ		AK			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AL		AM			
		AN		AO			
		AP		AQ			
		AR	4 784	AS	4 784		
		AT		AU			
		AV		AW			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	AX		AY			
		CS		CT			
		CU	7 351 617	CV		7 351 617	
		BB	85 468	BC		85 468	
		BD		BE			
		BF		BG			
		BH		BI			
TOTAL (II)		BJ	7 465 449	BK	23 352	7 442 096	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL		BM			
		BN		BO			
		BP		BQ			
		BR		BS			
		BT		BU			
	CRÉANCES	BV		BW			
		BX	202 061	BY		202 061	
		BZ	10 719	CA		10 719	
	DIVERS	CB		CC			
		CD	552 472	CE		552 472	
Comptes de régularisation	CF	546 242	CG		546 242		
	CH		CI				
	CJ	1 311 494	CK		1 311 494		
	CW						
	CM						
	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	8 776 942	1A	23 352	8 753 590	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP		(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 - NOT-SD

Désignation de l'entreprise		B.M.H.		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 326 000)			DA	1 326 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	132 600	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	4 349 085	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	883 150	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK	164 338	
	TOTAL (I)			DL	6 855 172	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 253 809	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	381 519	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	5 416	
	Dettes fiscales et sociales			DY	187 500	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	70 173	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1 898 418		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	8 753 590		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Écart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 085 800	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : B.M.H.						Néant ☐ *					
						Exercice N					
						France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					FA		FB		FC	
	Production vendue { biens * services *					FD		FE		FF	
						FG	400 966	FH		FI	400 966
	Chiffres d'affaires nets *					FJ	400 966	FK		FL	400 966
	Production stockée *									FM	
	Production immobilisée *									FN	
	Subventions d'exploitation									FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)									FP	
	Autres Produits (1) (11)									FQ	3 807
	Total des produits d'exploitation (2) (I)									FR	404 773
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *									FS	
	Variation de stock (marchandises) *									FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *									FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *									FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *									FW	30 628
	Impôts, taxes et versements assimilés *									FX	10 832
	Salaires et traitements *									FY	226 007
	Charges sociales (10)									FZ	112 003
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements *						GA	1 692
				- dotations aux provisions						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*								GC	
				Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)									GE	17
	Total des charges d'exploitation (4) (II)									GF	381 179
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									GG	23 594	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)								GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)								GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)								GJ	892 578	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)								GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)								GL	6 982	
	Reprises sur provisions et transferts de charges								GM	224 928	
	Différences positives de change								GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement								GO		
	Total des produits financiers (V)								GP	1 124 488	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *								GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)								GR	15 700	
	Différences négatives de change								GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement								GT		
	Total des charges financières (VI)								GU	15 700	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)									GV	1 108 788	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)									GW	1 132 382	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise B.M.H.Néant ☐ *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	224 928
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	224 928
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-224 928
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	24 305
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 529 261
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	646 111
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	883 150
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1H	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	1J	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	1K	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	HX	
	(9) Dont transfert de charges	RC	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	RD	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles Facultatives A6 Obligatoires A9	A3		
	dont cotisations facultatives Madelin A7	A4	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
VNC immo financières cédées		224 928	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

Désignation de l'entreprise		B.M.H.		Néant ☐ *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.								
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	23 579	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN		KO
	Installations gales, agencés*, aménagements des constructions	[Dont Composants M2]	KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3]	KS	4 784	KT		KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV		KW		KX	
		Matériel de transport *	KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN	4 784	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
		Autres participations	8U	7 737 860	8V		8W	
Autres titres immobilisés		1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U		1V		
TOTAL IV		LQ	7 737 860	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	7 766 223	ØH		ØJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				1		3		
				2		4		
INCORP.								
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	23 579	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	
	Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	4 784	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS		MT	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		
	TOTAL III	IY		NG		NH		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7	
		Autres participations	IØ		ØX	300 774	ØY	
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		
TOTAL IV		I3		NJ	300 774	NK		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	300 774	ØL		
						ØM		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts.)

Exercice N clos le 30/09/2020

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : B.M.H.

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2 - col.5 (5))] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise B.M.H.										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	16 876	PF	1 692	PG		PH	18 568	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	4 784	QA		QB		QC	4 784	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO		
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	4 784	QV		QW		QX	4 784	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	21 660	ØP	1 692	ØQ		ØR	23 352	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres Immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		B.M.H.		Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	164 338	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	II		IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	164 338	TS	TT	TU	164 338
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z		TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B	6C	6D
		- corporelles	6E		6F	6G	6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	25 000	9V	25 000	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	199 928	Ø7	199 928	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T		6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	224 928	TY	TZ	224 928	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	389 265	UB	UC	224 928	UD
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF			
			UG	UH	224 928		
			UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE *

Désignation de l' entreprise : B.M.H.										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	85 468	UM		UN	85 468				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	202 061		202 061						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 005		1 005					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	2 725		2 725					
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	6 989		6 989						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX			VT	298 248	VU	212 780	VV	85 468		
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	1 253 809		441 192		812 617				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	5 416		5 416						
Personnel et comptes rattachés		8C	84 227		84 227						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	54 212		54 212						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	6 532		6 532						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	33 164		33 164						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	9 365		9 365						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	451 692		451 692						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	1 898 418	VZ	1 085 800		812 617			
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	430 089	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD							

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

B.M.H.

Du 01/10/2019 au 30/09/2020

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2019 au 30/09/2020.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2020 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement N° 2015-06 du 23 novembre 2015.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

B.M.H.

Du 01/10/2019 au 30/09/2020

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Concessions-brevets	5 à 20 ans
- Outillage industriel	3 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

B.M.H.

Du 01/10/2019 au 30/09/2020

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	23 579		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencets & aménagts construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		4 784		
		Inst. générales, agencets & aménagts divers			
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			
		Matériel de bureau & mobilier informatique			
		Emballages récupérables & divers			
		Immobilisations corporelles en cours			
FINANCIERES	Avances et acomptes	TOTAL	4 784		
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		7 737 860		
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL	7 737 860		
		TOTAL GENERAL	7 766 223		

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste par cessions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			23 579	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				4 784	
		Inst. gal. agen. amé. divers				
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier				
		Emb. récupérables & divers				
		Immobilisations corporelles en cours				
FINANCIERES	Avances et acomptes	TOTAL			4 784	
	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations		300 774		7 437 085	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL	300 774		7 437 085	
		TOTAL GENERAL	300 774		7 465 449	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

B.M.H.

Du 01/10/2019 au 30/09/2020

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	16 876	1 692		18 568
Terrains					
Constructions					
Sur sol propre					
Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels		4 784			4 784
Autres immob. corporelles					
Inst. générales agencem. amén.					
Matériel de transport					
Mat. bureau et informatiq., mob.					
Emballages récupérables divers					
	TOTAL	4 784			4 784
	TOTAL GENERAL	21 660	1 692		23 352

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissements							
TOTAL							
A. Immob. incorpor.							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

B.M.H.

Du 01/10/2019 au 30/09/2020

Détermination de la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. gales agen. aménag. constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Inst. gales agen. aménag. divers				
Autres immobs				
Matériel de transport				
corporelles				
Mat. bureau et mob. informatique				
Emballages récupérables divers				
Titres mis en équivalence				
Immob. financières				
Titres de participations	25 000		25 000	
Autres	199 928		199 928	
TOTAL	224 928		224 928	
Stocks				
Créances				
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GÉNÉRAL	224 928		224 928	

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

B.M.H.

Du 01/10/2019 au 30/09/2020

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

La diminution des immobilisations financières de l'exercice correspond à la sortie des titres et des créances rattachées relatives à la filiale Sarl Garage de la Blanche Tâche, radiée par le Tribunal de Commerce, pour la somme de 225 k€. Ces immobilisations financières ayant été dépréciées totalement par le passé, cette sortie n'a pas d'impact sur le résultat de l'exercice.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)				
Paul SERGEANT - 449 rue de Verdun 80000 Amiens - 33078	600 000	6 299 448	95.00	826 165
PAB Management - 0 Lieu dit du solde du fossé pie 80170 R	10 000	376 060	100.00	60 697
Station de camion - 34 B, rue Sylvain LENGLET 80470 Blang	1 000		92.00	24 493
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales non reprises en A :				
a. Françaises				
b. Etrangères				
2. Participations non reprises en A :				
a. Dans des sociétés françaises				
b. Dans des sociétés étrangères				

TABEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

B.M.H.

Du 01/10/2019 au 30/09/2020

Informations financières (5)											
Filiales et participations (1)											
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)											
1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)											
Paul SERGEANT - 449 rue de Verdun 80000 Amiens - 330783002		Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Brute	Nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avoirs donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
PAB Management - 0 Lieu dit du solde du fossé pie 80170 Rosières en Santerre - 382360568		600 000	6 259 448	95.00	7 266 326	7 266 326			20 304 053	826 165	837 425
Station de camion - 34 B, rue Sylvain LENGLET 80470 Blangy Tronville - 504485897		10 000	376 060	100.00	84 371	84 371			320 373	60 697	
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)		1 000		92.00	920	920			37 644	24 493	55 153

- (1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
- (2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
- (3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
- (4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
- (5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
- (6) Dans la monnaie locale d'opération.
- (7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.
- (8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
- (9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
- (10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

TABEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

B.M.H.

Du 01/10/2019 au 30/09/2020

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avais donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
Filiales et participations (1)									

Filiales et participations (1)

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Filiales non reprises au §A :

- a. Filiales françaises
- b. Filiales étrangères

2. Participations non reprises au §A :

- a. Dans des sociétés françaises
- b. Dans des sociétés étrangères

- (1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
- (2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société soumise à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ 8) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
- (3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
- (4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
- (5) Mentionner au pied du tableau la part entre l'euro et les autres devises.
- (6) En euros lorsque l'entité utilisera pour présenter ses comptes.
- (7) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
- (8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
- (9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
- (10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

B.M.H.

Du 01/10/2019 au 30/09/2020

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Créances rattachées à des participations

Autres immobilisations financières

Créances clients et comptes rattachés

102 564

Autres créances

2 725

Disponibilités

52 472

TOTAL

157 761

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

B.M.H.

Du 01/10/2019 au 30/09/2020

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	1 253 809	441 192	812 617	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	5 416	5 416		
Personnel & comptes rattachés	84 227	84 227		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	54 212	54 212		
Etat & Impôts sur les bénéfices	6 532	6 532		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	33 164	33 164		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	9 365	9 365		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	451 692	451 692		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	1 898 418	1 085 800	812 617	
Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exer.	430 089			
(2) Montant divers emprunts, dett/associés				

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

B.M.H.

Du 01/10/2019 au 30/09/2020

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 912
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 980
Dettes fiscales et sociales	119 281
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	128 173

RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

B.M.H.

Du 01/10/2019 au 30/09/2020

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 10/19 au 09/20	Exercice 10/18 au 09/19	Exercice 10/17 au 09/18	Exercice 10/16 au 09/17	Exercice N-4
<u>I - Capital en fin d'exercice</u>					
- Capital social	1 326 000	1 326 000	1 326 000	1 326 000	1 326 000
- Nombre des actions ordinaires existantes (A)	132 600	132 600			
- Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote existantes) (A)					
- Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. par conversion d'obligations					
. par exercice de droits de souscription					
<u>II - Opérations et résultat de l'exercice</u>					
- Chiffre d'affaires hors taxes	400 966	375 816	363 418	322 919	324 327
- Résultat avant impôts (B), participation des salariés, dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions.....	684 220	631 742	1 889 106	297 396	612 545
- Impôts sur les bénéfices	24 305	109 182	-9 293	-46 531	-51 020
- Participation des salariés due au titre de l'exercice					
- Résultat net (C)	883 150	512 092	1 863 763	314 588	419 443
- Dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	-223 235	10 468	34 636	29 339	
- Résultat distribué (D)	591 336	90 000			
<u>III - Résultat par action</u>					
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions = (B) / (A)	5.16	4.76			
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	4.98	3.94			
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions = (C) / (A)	6.66	3.86			
- Dividende attribué à chaque action = (D) / (A)	4.46	0.68			
<u>IV - Personnel</u>					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3	3	3	3	
- Montant de la masse salariale de l'exercice	226 007	212 510	199 149	179 826	177 358
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)	112 003	96 093	94 798	91 848	88 430

COPIE
CERTIFIÉE
CONFORME

BMH
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 326 000 Euros
Siège social : 34 bis rue Sylvain Lenglet
80440 BLANGY TRONVILLE
RCS AMIENS 481 292 787

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MARS 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2020

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2020 s'élevant à 883 150 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 883 150 Euros

A titre de dividendes bruts aux associés 90 000 Euros
Soit 0,68 Euros par action

Au titre du Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU)

- Prélèvements sociaux 17,20 % - 15 480 Euros

- Prélèvement forfaitaire de 12,8 %
au titre de l'impôt sur le revenu - 11 520 Euros

A titre de dividendes nets aux associés 63 000 Euros

Le solde 793 150 Euros

En totalité au compte "Autres réserves" qui s'élève ainsi à 5 142 235 Euros

Le dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 Euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 Euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 90 000 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE NET	ABATTEMENT
30/09/2017	0,52 €	40 %
30/09/2018	2,69 €	40 %
30/09/2019	2,44 €	40 %

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 mars 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Alain SERGEANT

MARC GERNEZ

COMMISSAIRE AUX COMPTES

BMH

34 bis, rue Sylvain Lenglet
80440 BLANGY-TRONVILLE

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2020***

MARC GERNEZ

COMMISSAIRE AUX COMPTES

BMH S.AS

34 bis, rue Sylvain Lenglet
80440 BLANGY-TRONVILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR

LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2020

Aux associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société BMH relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

1/5



MARC GERNEZ

COMMISSAIRE AUX COMPTES

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - LA JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes suivis par votre société, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus, des informations fournies en annexe et le caractère raisonnable des estimations retenues.

2/5



MARC GERNEZ

COMMISSAIRE AUX COMPTES

La Société a notamment inscrit à son bilan des Titres de participation pour un montant net de 7 351 617 €. La note de l'annexe en page 12 sur les Participations, Autres titres immobilisés, Valeurs mobilières de placement explicite les modalités dévaluation retenues par la Société. Sur la base des informations qui m'ont été communiquées, mes travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent cette estimation, notamment à travers les derniers comptes annuels établis par les sociétés filiales et participations et les perspectives qui m'ont été communiquées.

Dans le cadre de mes appréciations, j'ai vérifié le caractère raisonnable des évaluations retenues par la Société.

IV - VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je vous signale que les informations relatives aux délais de paiement des factures émises prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.446-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

V - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

3/5

VI - RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

MARC GERNEZ

COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 22 mars 2021

Le commissaire aux comptes



Marc GERNEZ
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

5/5